

PROCES-VERBAL

DE L'ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU CYCLE D'ORIENTATION DE SARINE-CAMPAGNE ET DU HAUT LAC FRANÇAIS
DU MERCREDI 3 DECEMBRE 2025, A 17 HEURES 30
A L'AUBERGE DE LA CROIX-BLANCHE A TREYVAUX

Comité de direction :

Mmes, MM.

Marius ACHERMANN, conseiller communal, pour la Commune d'Avry,
Luc DEGLISE, syndic de Villarsel-sur-Marly, pour les Communes de la région de Marly,
Caroline DENERVAUD, vice-syndique, pour la Commune de Villars-sur-Glâne,
Hicham FROSSARD, conseiller communale de Hauterive,
Lise-Marie GRADEN, préfète du district de la Sarine,
Julien GREMAUD, syndic, pour la Commune de Gibloux,
Cesar MURANGIRA, conseiller communal, pour la Commune de Marly,
Katiuscia SANSONNENS, vice-syndique, pour les Communes de Sarine Ouest,
Cindy SCHNEIDER, conseillère communale, pour les communes du Haut-Lac,
Simon SCHNYDER, conseiller communal, pour la Commune de Givisiez,
Frantz SIMONIS, conseiller communal, pour les Communes de Sarine Nord,
Stéphane FRAGNIERE, directeur de l'Ecole du CO de Pérolles,
Yvan GIRARD, directeur de l'Ecole du CO de Sarine Ouest,
Pierre KOLLY, directeur de l'Ecole du CO du Gibloux
Catherine MEUWLY, directrice de l'Ecole du CO de Marly,
Frédéric REPOND, administrateur de l'Association.

Excusés :

Mirjam BALLMER, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg,
M. Christoph WIELAND, préfet du district du Lac,
Jean-Philippe DOUTAZ, conseiller communal Corminboeuf, pour les Communes de la Région de la Ceinture

Pour la Commission financière :

Mme Anne-Elisabeth NOBS, présidente
M. Frédéric Mauron, conseiller communal, pour la commune de La Sonnaz

Communes présentes : 23 sur 26

Communes excusées : Cominboeuf

Communes absentes : Autigny, Le Mouret

(Liste nominative des présences et excusées à disposition au secrétariat de l'association)

Nombre de voix

représentées / sur

85/93

Délégués et conseillers présents:	21
Comité	16
Commission financière	5
Personnel Cosahl	5
Autres participants et invités	0
Total des personnes présentes	47

ASSEMBLEE DES DELEGUES DES COMMUNES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
DU MERCREDI 3 DECEMBRE 2025, A 17 HEURES 30
A L'AUBERGE DE LA CROIX-BLANCHE A TREYVAUX

L'Assemblée est présidée par **Madame Lise-Marie Graden**, préfète de la Sarine, présidente de l'Association. Le procès-verbal est tenu par **M. Jimmy Dupuis**, conseiller juridique de l'Association.

Mme la Présidente ouvre la séance à 17h34 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes, ceci au nom de l'Association et de la commune de Treyvaux.

Elle annonce l'absence de Mme Mirjam Ballmer, conseillère communale, pour la Ville de Fribourg, de M. Christoph Wieland, préfet du district du Lac, ainsi que de Mme Anne-Elisabeth Nobs, présidente de la commission financière. Les délégué.es de la commune de Corminboeuf sont également excusé.es.

Mme la Présidente passe la parole à **M. Vincent Guillet**, syndic de la commune de Treyvaux.

Au nom du conseil communal, **M. Vincent Guillet** souhaite la cordiale bienvenue aux délégué.es dans ce petit coin de terre que taquinent les flancs de la verte Gruyère. Il présente la commune de Treyvaux qui, dans la douceur de ses verdoyantes collines, demeure à l'écart de la grande circulation. Fidèle à ses traditions, cette dernière est fortement attachée à son identité locale, ce qui se traduit par un dynamisme associatif certain. Le syndic se réjouit d'ores et déjà d'échanger autour du verre de l'amitié, offert ce soir par la commune de Treyvaux. Pachâdè pri !

Les Communes ont été convoquées par courrier prioritaire du 13 novembre 2025 ainsi que par annonce dans la Feuille officielle no 47 du 21 novembre 2025, comme exigé par la Loi sur l'information.

L'ordre du jour proposé est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 15 mai 2025
2. Informations du Comité
3. Budget 2026 :
 - 3.1. Budget du compte de résultats
 - 3.2. Budget des investissements
 - 3.3. Préavis de la Commission financière
 - 3.4. Vote final du budget du compte de résultats et d'investissements
4. Divers

Mme la Présidente demande aux intervenants de bien vouloir parler à voix haute et de décliner leur prénom, nom et celui de la commune qu'ils représentent. Comme de coutume, elle propose à **M. J.-B. Siggen** et à **M. J.-P. Oertig** d'officier en tant que scrutateurs. Ces derniers acceptent la mission.

En l'absence de remarques et/ou d'objections formulées quant à l'ordre du jour proposé et au mode de convocation pratiqué, **Mme la Présidente** déclare l'Assemblée valablement constituée et entame l'ordre du jour.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 15 MAI 2025

Mme la Présidente demande si le procès-verbal tel que présenté appelle l'une ou l'autre modifications.

En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté en l'état avec remerciements à son auteur.

2. INFORMATIONS DU COMITE

2.1. Evolution des effectifs scolaires (étude Microgis)

Mme la Présidente rappelle qu'une étude a été réalisée par l'entreprise Microgis en 2022. Cette dernière se concentrerait notamment sur la démographie scolaire pour le CO du Gibloux et de Sarine Ouest et proposait un diagnostic démographique et des perspectives d'évolution des effectifs scolaires secondaires et de séniors. Il a été constaté que les fortes pressions identifiées dans le cadre de l'étude à l'horizon 2035 seront vraisemblablement moins importantes que prévu en ce qui concerne la région de Sarine-Ouest.

Partant, avant d'envisager un éventuel agrandissement du Cycle d'orientation de Sarine-Ouest – dont l'étude de faisabilité est en cours –, il apparaît utile d'appréhender la problématique sous l'angle de la clause du besoin, ceci afin d'adapter la capacité de l'école aux effectifs scolaires.

L'objectif est d'actualiser les résultats de l'étude de 2022 pour la région de Sarine Ouest d'ici au printemps 2026. **Mme la Présidente** rappelle qu'en 2022, l'étude prévoyait quatre à cinq classes supplémentaires à l'horizon 2035, dont 643 élèves légaux en 2030 et 732 en 2035. Or à la rentrée d'août 2025, 614 élèves légaux (558 élèves physiques) ont été décomptés, pour 30.5 classes (capacité optimisée 30 + 2).

2.2. Travaux 2025 «en bref»

Mme la Présidente propose aux délégué.es de visionner une vidéo de 3 minutes réalisée par M. Yann Rimaz, apprenti médiaticien auprès de l'Association.

2.3. CO de Givisiez – taxes de raccordement

Pour mémoire, l'Association a acquis l'immeuble RF 764 de 1'859 m² auprès de la Commune de Givisiez pour les besoins du futur Cycle d'orientation. La commune de Givisiez a récemment accepté la demande d'exonération de la taxe de raccordement pour la distribution d'eau potable ainsi que pour l'évacuation et l'épuration.

Au nom de l'Association, **Mme la Présidente** remercie chaleureusement la commune de Givisiez.

2.4. CO de Givisiez – bassin de recrutement

Entre novembre 2023 et novembre 2025, plusieurs séances ont été organisées entre une délégation du Conseil communal de Granges-Paccot et l'Association, ceci en collaboration avec le Service de la mobilité et l'inspectorat scolaire.

De manière synthétique, il convient de retenir les éléments suivants :

Scolarisation des élèves de Granges-Paccot (141 élèves légaux en 2028)

- ❖ Confirmation des hypothèses du rapport de mars 2019.
- ❖ La capacité du CO de Givisiez, dont le programme des locaux comprend 36 classes physiques (capacité maximale optimisée de 45 classes ou 930 élèves légaux), ne permet pas d'accueillir les élèves de Granges-Paccot, sauf en cas de mise en œuvre d'une solution complémentaire pour le Haut-Lac, à savoir les communes de Courtepin (y compris Villarepos) et Misery-Courtion.
- ❖ Projection (méthode continuité du parcours scolaire)

	2028	2029	2030	2031	2032
Effectifs légaux	800	819	789	783	821
Nbre de classes	40	41	39	39	41

2.5. Synergies entre les associations de commune à l'échelle du district

Lors de la Conférence des syndiques et syndics du district de la Sarine du 1^{er} octobre 2025, il a été convenu de constituer un groupe de travail chargé d'examiner les possibilités de synergies entre l'Association du cycle d'orientation, l'Association régionale de la Sarine (ARS) et le Réseau santé de la Sarine (RSS). L'objectif est de réfléchir à la manière de contenir les charges tout en augmentant la qualité des prestations.

Par ailleurs, dans le cadre du projet du Réseau santé de la Sarine d'acquisition du site Sofraver, il est prévu de procéder d'ici à l'automne 2026 à un regroupement sous un même toit des services généraux de l'Association, à savoir l'administration générale, le secteur des infrastructures et celui de l'informatique. Bien évidemment, la balle est dans le camp des délégué.es du Réseau santé de la Sarine, qui devront prochainement se prononcer sur un crédit d'investissement portant sur l'achat du site Sofraver, qui pourrait abriter notamment une caserne et deux antennes de soins à domicile.

2.6. Prochaines assemblées

Les prochaines assemblées se tiendront aux dates suivantes :

- ❖ Assemblée des comptes : Jeudi 21 mai 2026 à 17h30 à la Grange à Villars-sur-Glâne
- ❖ Assemblée du budget : Mercredi 2 décembre 2026 à 17h30 au CO à Marly

3. BUDGETS 2026

Mme la Présidente invite les délégué.es à se référer à la brochure du budget 2026 annexée à la convocation. Elle signale une petite coquille dans l'aperçu des postes de travail en EPT de la page 3, dont le total rectifié est de 31.28 EPT (le tableau est cependant rectifié dans ladite présentation).

3.1. Budget du compte de résultat

Le budget du compte de résultats 2026 de l'Association s'élève à un montant total à la charge des communes de Fr. 34'061'100, **ce qui représente une différence de + Fr. 894'800 ou + 2.7% par rapport au budget 2025** (Fr. 33'166'300).

Mme la Présidente passe la parole à l'administrateur, **M. F. Repond**, pour une présentation du budget.

3.1.1. Résultat par centres de coûts (pages 6 – 7 de la brochure)

	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	BG 2026 vs BG 2025 en CHF	%
CHARGES	34'896'356.95	36'101'680.00	37'187'560.00	1'085'880	3.0%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	20'365'790.84	20'844'401.60	20'978'343.15	133'942	0.6%
REVENUS	3'223'456.95	2'935'380.00	3'126'460.00	191'080	6.5%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	875'849.10	793'322.05	932'317.45	138'995	17.5%
EXCEDENT A LA CHARGE DES COMMUNES	31'672'900.00	33'166'300.00	34'061'100.00	894'800	2.7%
I. Ecoles de l'Association	21'541'304.68	22'481'910.00	23'088'210.00	606'300	2.7%
II. Ville de Fribourg et hors cercle	9'360'199.70	9'743'000.00	9'910'000.00	167'000	1.7%
III. Centres d'orientation scolaire et professionnelle	117'045.40	133'100.00	136'260.00	3'160	2.4%
IV. Autorités et commissions / administration générale	654'350.22	808'290.00	926'630.00	118'340	14.6%

M. F. Repond débute son examen par un commentaires des résultats par centres de coûts.

3.1.2. Budget 2026 (détail en chiffres ou graphiques)

M. F. Repond poursuit son intervention par un résumé des principaux écarts par rapport au budget 2026 (pages 1 à 5 de la brochure)

Charges

- + Fr. 459'700 (+ 13.5%) : Amortissements des bâtiments, du matériel et mobilier
- + Fr. 255'320 (+ 1.8%) : Salaires et charges sociales des enseignants, surveillances et classes relais
- + Fr. 245'000 (+ 58.2%) : Charges d'intérêts
- + Fr. 185'000 (+ 2.0%) : Participation aux frais des CO facturée par la Ville de Fribourg
- + Fr. 194'350 (--) : Prestations de services de tiers
- Fr. 135'550 (- 72.5%) : Salaires du personnel auxiliaires
- Fr. 64'100 (- 11.4%) : Eau, électricité et chauffage

Revenus

- + Fr. 83'000(+ 6.9%) : Participation aux frais du CO facturée à la Ville de Fribourg
- + Fr. 97'200 (+ 324.0%) : Revenus divers
(comptabilisation au brut salaires mandats externes)

M. F. Repond propose ensuite un aperçu des principales charges par nature. Il revient sur l'évolution du taux de croissance des charges 2016-2026 et expose un aperçu des postes de travail en équivalents plein temps.

3.1.3. Résultats par écoles

	Comptes 2024	Budget 2025	Budget 2026	BG 2026 vs BG 2025 en CHF	%
I. Ecoles de l'Association	21'541'304.68	22'481'910.00	23'088'210.00	606'300	2.7%
CO du Gibloux	4'792'731.80	4'864'510.00	4'730'150.00	-134'360	-2.8%
Charges	5'203'569.35	5'259'760.00	5'125'200.00	-134'560	-2.6%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	2'849'153.60	2'892'200.00	2'732'200.00	-160'000	-5.5%
Revenus	410'837.55	395'250.00	395'050.00	-200	-0.1%
CO de Marly	5'530'614.55	6'145'720.00	6'755'600.00	609'880	9.9%
Charges	5'949'762.85	6'506'400.00	7'136'280.00	629'880	9.7%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	3'571'935.25	3'742'700.00	3'865'160.00	122'460	3.3%
Revenus	419'148.30	360'680.00	380'680.00	20'000	5.5%
CO de Pérolles	4'256'371.46	4'370'670.00	4'664'380.00	293'710	6.7%
Charges	5'989'122.81	5'931'290.00	6'313'380.00	382'090	6.4%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	3'634'408.20	3'572'500.00	3'864'360.00	291'860	8.2%
Revenus	1'732'751.35	1'560'620.00	1'649'000.00	88'380	5.7%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	875'849.10	793'322.05	932'317.45	138'995	17.5%
CO de Sarine Ouest	6'961'586.87	7'101'010.00	6'938'080.00	-162'930	-2.3%
Charges	7'609'835.67	7'711'740.00	7'531'510.00	-180'230	-2.3%
<i>dont participation aux traitements des enseignants (50%)</i>	4'142'079.75	4'186'000.00	4'187'000.00	1'000	0.0%
Revenus	648'248.80	610'730.00	593'430.00	-17'300	-2.8%

M. F. Repond se penche brièvement sur les résultats par écoles.

3.1.4. Détail en chiffres ou graphiques

M. F. Repond aborde l'évolution des frais financiers 2016-2026. S'agissant du CO de Marly, le charge d'amortissement des bâtiments accuse une augmentation de Fr. 366'618.65 (+ 95.1% par rapport au budget 2025). Cette hausse significative s'explique par la capitalisation des travaux de l'aile de 1974 au 31 août 2025, respectivement de l'aile 1978 au 31 août 2026.

Il termine sa présentation par un résumé des charges pour le domaine des infrastructures et le domaine de l'informatique.

Résumé des charges pour le domaine des infrastructures ;

Requalification comptable des charges du personnel auxiliaire en prestations de services de tiers

➤ Résumé des charges pour le domaine informatique ;

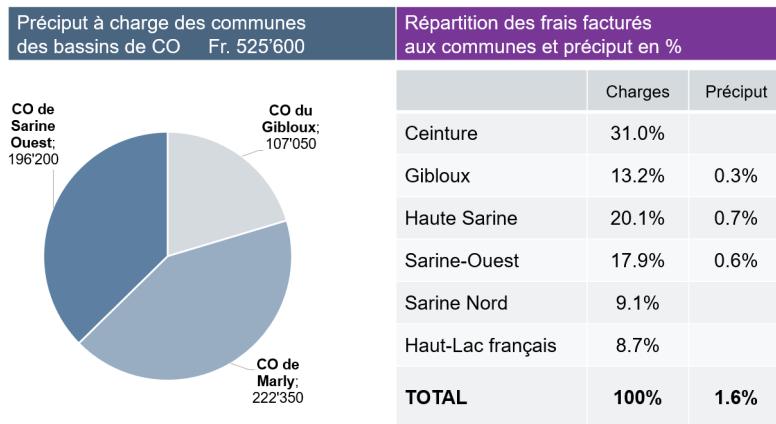
Requalification comptable des charges du personnel auxiliaire en prestations de services de tiers

3.1.5. Préciput

Mme la Présidente rappelle que le fameux préciput est en vigueur depuis 18 août 2004. En pratique, chaque commune au sein du bassin de recrutement d'un cycle d'orientation supporte le préciput de cette école de manière proportionnelle à son « taux de répartition », évalué à l'échelle de toutes les communes du bassin de recrutement. Il y a lieu de rappeler que le préciput représente 25% des charges immobilières (intérêts et amortissements), qui est réparti entre les communes de la région disposant d'un cycle d'orientation.

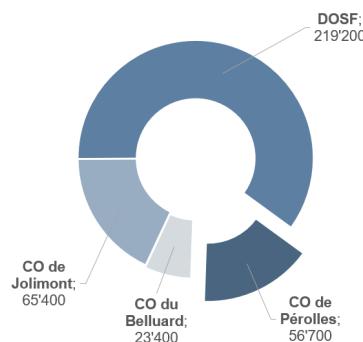
Mme la Présidente estime qu'il est intéressant de s'arrêter sur cette notion, qui répond à une certaine logique. Trois bassins donnent lieu à un préciput, à savoir le cycle d'orientation de Sarine Ouest, le cycle d'orientation du Gibloux et celui de Marly.

M. F. Repond évoque le préciput du cycle d'orientation de Givisiez. Selon les hypothèses, avec un taux d'intérêt estimé à 1%, le préciput à payer par les communes du bassin se monterait à **700'000 francs** dès 2029. Cette somme représente **6.4%** de la participation cumulée desdites communes à l'excédent de charges projeté en 2029.



Pour le calcul de l'écolage facturé selon la convention entre la Ville et l'association

Le même principe s'applique pour la facturation de l'écolage des élèves scolarisés en Ville : le préciput est diminué des frais à répartir entre la Ville de Fribourg et l'association.



- Préciput CO de Givisiez extrait « soirées d'information» (printemps 2025)

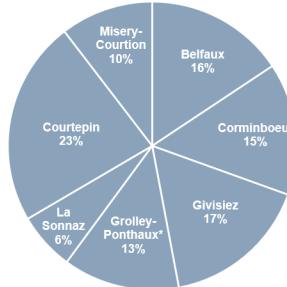
Estimation dès 2029

Avec un taux d'intérêt de 1%, le préciput à payer par les communes du bassin se monterait à 700'000 francs.

Cette somme représente 6.4% de la participation cumulée desdites communes à l'excédent de charges projeté en 2029.

*Taux de 0.80 % au 3.1.2025 (taux de référence BCF crédits immobiliers à taux fixe pour un an)

Répartition du préciput 2029
700'000 francs



3.1.6. Préavis de la Commission financière

Mme la Présidente passe la parole à la rapporteuse de la Commission financière, **Mme A. Rey**, pour une lecture du préavis.

« Conformément aux dispositions légales en vigueur, la Commission financière de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français s'est réunie le 11 novembre 2025 pour procéder – en vue de l'Assemblée des délégués du 3 décembre 2025 – à l'examen du budget 2026, ceci afin d'établir ses préavis.

Lors de cette séance, une délégation du Comité de direction, composée de sa Présidente Lise-Marie Graden et de Madame Caroline Dénervaud, était présente afin de répondre aux questions des membres de la Commission. L'administrateur, Monsieur Frédéric Repond, ainsi que Monsieur Martin Rossier, responsable finances, ont également fourni des informations complémentaires.

Préavis concernant le budget de fonctionnement 2026

Après délibération et examen minutieux du budget de fonctionnement 2026, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement le budget 2026 du compte de résultats de l'Association, fixant un montant total à charge des communes de Fr. 34'061'100, et propose ainsi à l'Assemblée des délégués d'adopter le budget 2026 du compte de résultats.

La Commission financière relève qu'à l'instar des communes membres, l'Association a dû composer bon gré mal gré avec le Plan d'assainissement des finances de l'Etat au moment de l'élaboration du budget 2026. Or force est de convenir que l'annonce de référendum contre la loi d'assainissement des finances de l'Etat a rebattu les cartes.

Dans une communication aux communes quelque peu sibylline datée du 28 octobre 2025, le Conseil d'Etat a recommandé à ces dernières « de tenir compte, pour l'ensemble de l'année 2026, des mesures prévues dans le cadre du Plan d'assainissement des finances de l'Etat lors de l'élaboration de leurs budgets, tout en étant conscient que celles-ci ne pourront déployer leurs effets que sur une partie de l'année, voire ne jamais entrer en vigueur. [...] L'augmentation du traitement du personnel de l'Etat d'un palier, dont le report en septembre était prévu dans la LAFE, est due dès janvier 2026 compte tenu du référendum ».

Au sein des chiffres communiqués au début du mois d'octobre aux communes membres pour l'établissement de leur budget, l'Association avait naturellement tenu compte des mesures prévues dans le cadre du Plan d'assainissement des finances de l'Etat pour l'ensemble de l'année 2026. Au vu de la tardiveté de la communication du Conseil d'Etat, l'Association a logiquement renoncé à modifier les chiffres, étant précisé que la différence principale concerne l'absence de report du palier dans le cadre du traitement des enseignants et porte ainsi sur un montant total situé entre Fr. 200'000 et Fr. 300'000. Il s'agit par conséquent de s'attendre à une variation de cette ampleur au sein des comptes.

La Commission financière souligne que le budget 2026 est marqué par une hausse des frais financiers, qui ne constitue pas une surprise puisque prévue dans le plan financier. Par ailleurs, cette hausse traduit un dynamisme certain en matière d'investissements liés aux infrastructures, en l'espèce le CO de Marly ainsi que le futur CO de Givisiez.

Finalement, la Commission financière a pris bonne note du modèle de financement élaboré pour le projet de CO de Givisiez. Elle attribue son satisfecit à l'administration ainsi qu'au Comité de direction pour la qualité des explications fournies. La prise en main à l'interne de problématiques financières complexes comme les plans de financement permet de mettre en place des solutions sur mesure et de réaliser des économies appréciables. »

Mme la Présidente remercie la Commission financière de son préavis.

3.1.7. Vote

En l'absence de questions complémentaires, **Mme la Présidente** propose de passer directement au vote du budget 2026 du compte de résultats.

A l'unanimité, l'Assemblée des délégués adopte le budget 2026 du compte de résultats.

3.2. Investissements

Mme la Présidente précise que les nouveaux investissements bruts présentés dans le cadre du budget 2026 se montent à Fr. 1'947'000.

En tenant compte des crédits déjà votés, les dépenses et les recettes d'investissement planifiées au budget 2026 se résument comme suit :

• dépenses :	Fr. 19'848'000
• recettes :	Fr. -
• investissements nets :	Fr. 19'848'000

Mme la Présidente passe la parole à **M. F. Repond**.

3.2.1. Bâtiments et biens meubles

M. F. Repond précise que les nouveaux investissements nets se montent Fr. 1'050'000 et liste ces derniers.

Infrastructures		Budget 2026
	Optimisation de l'éclairage des bâtiments (2ème étape)	250'000
COPE	Aménagement de deux nouvelles salles de classe dans l'appartement	210'000
	Subvention cantonale	-100'000

COPE	Réfection de la cafétéria des enseignants	60'000
COPE	Rafraîchissement et mise aux normes (1ère étape)	300'000
COSO	Optimisation du confort estival (lutter contre les soucis de chaleur)	80'000
COSO	Végétalisation de la cour d'école	100'000
COSO	Assainissement des sols des vestiaires/douches et de la cuisine	150'000
		1'050'000

3.2.2. Informatique

Les nouveaux investissements nets se montent à Fr. 797'000.

Informatique		Budget 2026
	Matériel informatique (général)	265'000
	Portables des enseignants	194'000
COPE	Portables des enseignants	94'000
COSO	Portables des enseignants	100'000
COSO	Systèmes interactifs	338'000
		797'000

En ce qui concerne le portable des enseignants, dès cette année, tous les nouveaux portables sont intégrés au réseau de l'Etat.

3.2.3 Préavis de la Commission financière

Mme la Présidente passe la parole à la rapporteuse de la Commission financière pour une lecture du préavis.

« Préavis concernant le budget d'investissement 2026

Après délibération et examen du budget d'investissement 2026, la Commission financière, à l'unanimité des membres présents, préavise favorablement les nouveaux objets figurant à l'ordre du jour, à savoir :

Infrastructures :

- 1) Pour l'ensemble des CO, l'objet / Bâtiments – optimisation de l'éclairage des bâtiments (2ème étape), pour un montant de Fr. 250'000.
- 2) Pour le CO de Pérrolles, les trois objets suivants : /Bâtiments – a) aménagement de deux salles de classes dans l'appartement, pour un montant de Fr. 210'000 ; b) réfection de la cafétéria des enseignants, pour un montant de Fr. 60'000.- ; c) rafraîchissement et mise aux normes (1ère étape), pour un montant de Fr. 300'000.
- 3) Pour le CO de Sarine Ouest, les trois objets suivants : / Bâtiments – a) optimisation du confort estival, pour un montant de Fr. 80'000.- ; b) végétalisation de la cour d'école, pour un montant de Fr. 100'000; c) assainissement des sols des vestiaires/douches et de la cuisine, pour un montant de Fr. 150'000.

Informatique :

- 1) Pour l'ensemble des CO, l'objet / matériel informatique (général), pour un montant de Fr. 265'000.
- 2) Pour les CO de Pérrolles et de Sarine Ouest, l'objet / outils informatiques en classe – portables des enseignants, pour un montant de Fr. 194'000.
- 3) Pour le CO de Sarine Ouest, l'objet / outils informatiques en classe – systèmes interactifs, pour un montant de Fr. 338'000.

La Commission financière préavise ainsi favorablement le budget 2026 des investissements de l'Association, présentant des nouveaux investissements bruts d'un montant total de Fr. 1'947'000 (soit Fr. 1'150'000 d'investissements pour les infrastructures et Fr. 797'000 d'investissements dans le domaine de l'informatique) et propose ainsi à l'Assemblée des délégués d'adopter le budget 2026 des investissements.

Compte tenu de l'ampleur du parc immobilier de l'Association, la Commission financière estime que les différents investissements liés aux infrastructures satisfont aux critères de pertinence et d'économie.

Pour ce qui a trait au domaine de l'informatique, la Commission financière tient à rappeler qu'en raison du projet ENEO, qui traite du financement et de la gestion des équipements numériques de l'école obligatoire à charge de l'Etat, le renouvellement des portables des enseignants a été retardé au maximum. Sachant que ces outils sont désormais surannés, il n'est plus possible de reporter une nouvelle

fois les investissements y relatifs, étant précisé qu'une modification du système d'exploitation va prochainement être opérée. Le changement, c'est donc maintenant.

Pour conclure, la Commission financière remercie le personnel de l'Association de sa bonne gestion financière et de son excellent niveau de préparation. C'est un atout considérable pour une Association de communes que de pouvoir bénéficier de l'apport de cerveaux qui – principe de prudence oblige – ont le bon goût de ne pas être des têtes brûlées budgétaires. »

3.2.3 Vote

En l'absence de remarques, **Mme la Présidente** propose de voter les investissements 2026 en bloc.

A l'unanimité, l'Assemblée des délégués adopte le budget 2026 des investissements.

3.3. Vote final du budget du compte de résultats et d'investissements

Mme la Présidente passe au vote final du budget du compte de résultats et d'investissements.

A l'unanimité, l'Assemblée des délégués adopte le budget du compte de résultats 2026 de l'Association, qui s'élève à un montant total à la charge des communes de Fr. 34'061'100 ainsi que le budget des investissements 2026, qui se montent à Fr. 19'848'000.

Au nom du Comité de direction, **Mme la Présidente** remercie les délégué.es de leur confiance.

4. DIVERS

Mme la Présidente rappelle que les membres des organes resteront en fonction jusqu'à la prochaine assemblée des délégués, d'ores et déjà fixée le 21 mai 2026.

M. J. Gremaud remercie la Présidente, l'administrateur et tout le personnel pour le travail effectué lors de la présente législature.

M. M. Morel se joint aux remerciements et profite de l'occasion pour se réjouir du fait que les élèves du cycle d'orientation de Sarine Ouest auront désormais la possibilité de s'arrêter à la halte d'Avry-Matran.

M. Y. Girard, directeur du cycle d'orientation de Sarine Ouest est réellement heureux de l'entrée en service de la nouvelle halte. Depuis de trop nombreuses années, l'école subissait en effet les retards des transports.

La parole n'étant plus demandée, **Mme la présidente** clôture l'assemblée à 18h34 en remerciant les délégués de leur participation et en précisant qu'un apéritif est offert par la Commune de Treyvaux ainsi que petit présent de la St-Nicolas offert par l'association.

Avry-sur-Matran, le 3 décembre 2025

Pour le procès-verbal :
Jimmy Dupuis